© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Démarche pour aller en cure de désintoxication pour la cocaïne

Par Elko Postée le 02/10/2024 13:27

> Bonjour , adict a la cocaïne depuis bien trop longtemps et encore plus maintenant. Mon corps mes narines mon compte mon mental commence vraiment à être affecté. Comment allez vite en cure...?

Mise en ligne le 08/10/2024

Bonjour,

Il existe dans votre département différents dispositifs de soins en addictologie. Nous vous joignons en bas de message les coordonnées de services offrant la possibilité de réaliser des sevrages hospitaliers comme cela semble être votre demande. Les modalités de contact ainsi que les conditions d'admissions sont mentionnées mais pour connaitre les délais il vous faudra contacter directement ces structures.

Nous vous joignons également les coordonnées de « Tremplin 17 » qui est un centre de soin ambulatoire pouvant vous accompagner avant comme après la cure hospitalière. Il est effectivement recommandé de maintenir des soins en sortant d'hospitalisation, l'objectif étant alors de consolider l'arrêt des consommations. Les prises en charge en addictologie sont individuelles, confidentielles et gratuites.

Si besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures

---

CSAPA du Centre Hospitalier de la Rochelle

bd Joffre
Hôpital Saint Louis
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 16 49 49 49
Site web : urls.fr/2hgJB2
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée

DISPPAA Département Information Soins aux Personnes ayant Problème Alcool/ Addictions

14 rue Sénéchal
Domaine des Fossés - Site de psychiatrie du CH de Jonzac
17500 SAINT MARTIAL DE VITATERNE

Tél : 05 46 48 54 72
Site web : www.ch-jonzac.fr/loffre-de-soins/addictologie/disppaa
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h. En dehors de ces horaires, une permanence téléphonique est assurée par l'équipe soignante 24h/24 (en dehors des WE)
Permanence téléphonique : une permanence reste accessible à des personnes en difficulté (usagers et entourage) qui peuvent ainsi bénéficier d'une écoute auprès des professionnels du service au 05.46.48.54.72 (24h/24 en dehors des WE)

Voir la fiche détaillée